



HAL
open science

**CERDI - Centre d'études et de recherche en droit de
l'immatériel**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CERDI - Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel. 2014, Université Paris-Sud, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02032822

HAL Id: hceres-02032822

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032822>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :
Centre d'Études et de Recherche en Droit de
l'Immatériel

CERDI

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Paris-Sud

Université Panthéon-Sorbonne



Novembre 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section
des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Dominique LEGEIS, président du
comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre d'Études et de Recherche en Droit de l'Immatériel
Acronyme de l'unité :	CERDI
Label demandé :	EA
N° actuel :	3537
Nom du directeur (2013-2014) :	M ^{me} Alexandra BENSAMOUN et M. Pierre SIRINELLI
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M ^{me} Alexandra BENSAMOUN et M. Pierre SIRINELLI

Membres du comité d'experts

Président : M. Dominique LEGAIS, Université Paris 5

Experts :

- M^{me} Sophie DEMARE-LAFONT, Université Paris 2
- M. Jérôme JULIEN, Université Toulouse 1 (représentant du CNU)
- M^{me} Geneviève KOUBI, Université Paris 8
- M. Yves REBOUL, Université de Strasbourg

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

- M. Étienne AUGE, Université Paris-Sud
- M^{me} Brigitte BASDEVANT, Université Paris-Sud
- M^{me} Sandra CHARREIRE-PETIT (directrice de l'École Doctorale n° 263 Sciences juridiques, économiques et de gestion)
- M. Antoine LATREILLE, Université Paris-Sud
- M^{me} Collette VOISIN, Université Paris-Sud



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

LE CERDI est né en 1988. Il bénéficie d'une habilitation partagée entre l'Université de Paris-Sud et l'Université Paris I. À l'origine spécialisé dans le droit des propriétés intellectuelles, il se donne aujourd'hui pour ambition de traiter l'ensemble du champ juridique en rapport avec l'immatériel, qu'il s'agisse du droit privé ou du droit public. Le fil rouge est l'application du droit aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

L'unité est localisée au sein de la Faculté de Droit, d'économie et de gestion (Jean Monnet) de l'Université Paris-Sud située sur le site de Sceaux. Elle y dispose d'un bureau commun et d'un centre de documentation.

Équipe de direction

LE CERDI est codirigé par M. Pierre SIRINELLI et M^{me} Alexandra BENSAMOUN. Un conseil de direction incluant un représentant des doctorants a été mis en place. Deux réunions plénières se tiennent chaque année. Un site internet complet et régulièrement mis à jour complète la communication.

Nomenclature AERES

SHS 2_1

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	14	17
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	0.25
TOTAL N1 à N6	15	17.25



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	30	
Thèses soutenues	14	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	2	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	9	11

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le CERDI est devenu, dans sa spécialité le droit de l'immatériel, l'un des laboratoires de référence en France en raison de la notoriété de ses membres, de son rayonnement international et de la qualité de ses productions et recherches. La production scientifique des membres de l'unité est, en effet, très significative et d'excellent niveau. Le Centre noue des relations internationales très porteuses. Il a, également, répondu à des appels d'offres ANR et a su développer une véritable stratégie afin de trouver des financements complémentaires conséquents. Le centre s'appuie sur de nombreux masters de qualité et il mène une politique active en faveur de ses doctorants. L'exemple de la "summer session" réunissant des étudiants de plusieurs pays mérite d'être souligné. De surcroît, il semble régner une ambiance chaleureuse et un esprit d'équipe entre enseignants et entre doctorants. S'agissant de la ligne scientifique, si le point de départ est clair et solide, les évolutions à venir méritent d'être précisées, certaines des diversifications thématiques envisagées méritant d'être approfondies. Les liens avec les autres unités de recherche juridiques de l'Université Paris-Sud doivent, également, être enrichis sans dénaturer l'originalité de l'unité. Il apparaît en effet que certains thèmes comme le droit de la consommation sont communs avec l'Institut Droit Éthique et Patrimoine (IDEP). Il ne faudrait pas que le CERDI perde sa spécificité née de sa forte spécialisation et qui est sa « marque de fabrique » pour devenir un centre plus généraliste. Dans un autre ordre d'idée, le CERDI aurait pu envisager des rapprochements avec d'autres centres de recherche proches. En effet, la notoriété du CERDI est fortement liée à celle de son co-directeur. Or, ce dernier étant professeur dans une autre université, des liens institutionnels et scientifiques plus forts auraient pu être tissés avec celle-ci.

En revanche, le CERDI ne paraît pas disposer des moyens, notamment matériels, en rapport avec son activité. Il dispose d'un nombre insuffisant d'enseignants-chercheurs pour assurer les charges d'enseignement et de recherche. Il serait regrettable que la politique de recrutement de l'Université puisse se faire au détriment du CERDI qui pour son avenir aura besoin de spécialistes en propriété intellectuelle afin de porter ses projets ambitieux. À ce titre, le centre s'efforce de tirer profit du nouvel environnement économique et surtout universitaire en cours de constitution. Le regroupement Paris-Saclay peut être une possibilité offerte par l'environnement, mais peut aussi générer un risque de dilution. Des moyens nouveaux devraient être mis à disposition et des regroupements seront sans doute envisagés. Le CERDI doit en profiter pour savoir renforcer sa compétence et affirmer son originalité.

Points forts et possibilités liées au contexte

Il faut souligner que :

- le CERDI est devenu dans sa spécialité l'un des laboratoires de référence au rayonnement international dont les recherches et les productions sont de qualité ;
- la production scientifique des membres de l'unité, dont la notoriété est reconnue, est très significative et d'excellent niveau ;
- une stratégie de recherche de financements extérieurs est fortement développée ;
- une politique active en faveur de ses doctorants est mise en place et elle est soutenue par de nombreux masters de qualité ;
- une volonté réelle de s'insérer dans son nouvel environnement institutionnel et scientifique né du projet Paris-Saclay existe ;
- un esprit d'équipe entre enseignants-chercheurs et entre doctorants est bien présent.

Points faibles et risques liés au contexte

Il faut relever les points faibles et risques suivants :

- certains aspects du projet scientifique ne sont pas assez précis ;
- la diversification interne de la recherche risque de nuire à la cohérence de l'unité et à sa thématique principale particulièrement porteuse ;



- peu de rapprochements ont été envisagés avec d'autres unités, soit de la même université, soit d'autres universités ;
- l'insertion dans le projet Paris-Saclay peut représenter un risque de dilution pour le CERDI ;
- un manque de moyens matériels et humains (enseignant-chercheur et personnel administratif) ne permet pas de développer toutes les potentialités liées à l'activité de l'unité.

Recommandations

Le CERDI devrait pleinement tirer profit du Pôle en voie de création à Paris-Saclay. Sa notoriété et sa spécialisation devraient lui permettre de renforcer sa spécificité et de nouer des liens avec de nouveaux partenaires économiques et académiques (unités de recherche de l'Université Versailles-Saint-Quentin, par exemple). Il serait, ainsi, souhaitable que le CERDI puisse éviter une trop grande dispersion de ses centres d'intérêt et, par conséquent, puisse demeurer mobilisé sur son cœur de cible, le droit de l'immatériel, qui est, au demeurant, particulièrement porteur aujourd'hui.

La politique de réponse à des appels d'offres et d'internationalisation devrait être poursuivie comme la politique menée envers les jeunes chercheurs. Les doctorants pourraient s'investir davantage dans les travaux du centre grâce à, par exemple, une plus grande prise en compte de ceux-ci par l'École Doctorale.

Enfin, il serait nécessaire que l'unité renforce ses moyens particulièrement en personnel de soutien administratif à la recherche.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La production scientifique du CERDI est remarquable par sa diversité, son ampleur et la qualité scientifique des travaux accomplis qui donnent lieu à des publications chez les éditeurs les plus renommés, tant en droit général que dans les matières spécialisées telles que la propriété intellectuelle. Ainsi, les membres de l'unité publient abondamment dans des revues ou des supports d'édition reconnus en France et à l'étranger ou figurant sur les listes AERES (plus de 200 articles dans des revues à comité de lecture ; plus de 25 ouvrages ; plus de 45 directions, codirections ou chapitres d'ouvrages ; 26 communications publiées). Il faut souligner qu'existe une vraie production collective, notamment au travers d'ouvrages publiés et de colloques. Il convient d'ajouter, également, la mise en ligne de travaux qui traduisent le rayonnement européen et international du centre, en même temps que la vitalité et le dynamisme de la recherche qui y est entreprise.

La diversité des publications se caractérise par l'appréhension des différentes branches du droit et leur interaction avec le droit de l'immatériel dans toutes ses composantes, à savoir la propriété industrielle avec le droit des brevets, des marques des dessins et modèles, la propriété littéraire et artistique avec ses dérivés, le droit du numérique, des bases de données etc. L'ampleur de la production est révélée par la volonté affichée du centre, qui paraît assumée, d'ouvrir et de développer des activités de recherche juridique dans tous les domaines où le Droit se trouve « impacté » par l'innovation au sens large avec l'apparition des biens immatériels, par exemple, en droit des affaires, droit du travail, droit pénal, droit de la consommation, droit des personnes et de la vie privée, droit des biens culturels. C'est le reflet d'une politique scientifique solidement construite et pertinente.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

L'une des premières manifestations du rayonnement et de l'attractivité académique est révélée par l'accroissement important du nombre des enseignants-chercheurs. En effet leur nombre a quasiment doublé pendant la période considérée, soit 15 enseignants-chercheurs aujourd'hui. Cet accroissement s'est effectué par le recrutement de deux maîtres de conférences (MCF), la création d'un poste de MCF grâce à un BQR (bonus qualité recherche - emploi de l'Université Paris-Sud) et par le rattachement effectif de trois MCF extérieurs à Paris-Sud ainsi que, liée mouvement interne, par l'arrivée d'un professeur agrégé. Le renforcement des enseignants-chercheurs, la soutenance de deux HDR et prochainement d'une troisième, permettent aujourd'hui au CERDI de fournir une offre forte de formation et de recherche dans l'ensemble des secteurs du droit confrontés à l'immatériel. De plus, le centre accueille 6 doctorants en co-tutelle (Université de Montréal, Université de Tunis, Université McGill, Université de Madrid...), des doctorants étrangers (mise en place d'un campus international d'été) et de nombreux professeurs invités étrangers (les membres du centre étant également sollicités par des universités étrangères renommées). Ainsi, l'effectivité du rayonnement international du CERDI et son attractivité s'expriment à travers la conclusion de cotutelles de thèse avec des universités européennes ou américaines, la conclusion d'accords de coopération internationale, l'accueil de professeurs invités notoirement connus dans leur spécialité, provenant d'universités ou d'instituts de réputation mondiale dans le domaine de la propriété intellectuelle.

L'engagement du centre dans une politique active de la recherche se traduit, aussi, par sa participation à des projets de recherche nationaux : deux contrats ANR sont en cours de réalisation (projet ANR-ESPRI, Exposition de Soi, Privacy, et Réseaux d'Interaction ; projet ANR-ESTAMPILLE sur la sécurisation technique et juridique des documents imprimés) ; un projet est achevé (projet ANR-ESTIVALE visant à encadrer et à sécuriser les services de vidéo à la demande). Le CERDI est, également, membre fondateur de l'ISN (Institut de la Société Numérique) qui a obtenu la labellisation IDEX. Le centre sait aussi bâtir des partenariats institutionnels de recherche avec des organisations internationales telles que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) - le Centre a obtenu l'accréditation pour siéger en qualité d'observateur ad hoc aux sessions que cette dernière organise - ou des institutions nationales (Institut national de l'Audiovisuel, l'Institut français de la communication, Institut National de la Propriété Intellectuelle, Conseil supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique, Ministère de la Culture). Il est membre actif du GDR Réseau « Droit, Sciences et techniques ». Ses membres participent au travail d'expertise de Trans Europe Experts (TEE) et sont membres de sociétés savantes ou d'institutions (par exemple Association Littéraire et Artistique Internationale ou Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique). Enfin, le centre organise des colloques nationaux renommés.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'interaction avec l'environnement social, économique et culturel se manifeste avec évidence à travers les liens multiples qui se nouent entre le CERDI et le monde « extérieur » impliqué dans le droit de l'immatériel.

- interaction avec les acteurs économiques : en témoignent les conventions Cifre avec les entreprises pour la réalisation de thèses de doctorat (par exemple, Arcelor, M6), la participation de professionnels spécialisés dans le droit de la propriété intellectuelle à la formation des étudiants des différents masters, l'existence de liens privilégiés avec l'Ordre des Avocats de Paris qui permettent d'associer des avocats à la vie académique du CERDI, la présence de « membres-associés », à savoir des professionnels qui participent aux manifestations du Centre et aux réunions annuelles ;
- publications diverses autour du thème de la propriété intellectuelle dans des revues juridiques généralistes, écrits divers de vulgarisation, rapports, destinés à initier le public au droit de l'immatériel et à promouvoir la culture de la propriété intellectuelle.

Le CERDI organise des manifestations scientifiques destinées à un large public, qui concernent tous les secteurs des biens immatériels, y compris les biens culturels. Ainsi, la collaboration étroite que le CERDI entretient avec les différentes organisations professionnelles et institutionnelles de la propriété intellectuelle permettent à celui-ci d'obtenir des soutiens financiers pour l'organisation de colloques, journées d'études, séminaires d'été et autres manifestations internationales.

Des membres du CERDI sont régulièrement consultés pour des expertises et des rapports, par les milieux économiques, professionnels ou institutionnels sur des questions diverses que pose l'évolution des technologies, en particulier les nouvelles technologies liées à l'information et à la communication, et l'encadrement juridique que celles-ci rendent nécessaire. Ses membres participent au travail d'expertise de Trans Europe Experts (TEE) et, à ce titre, certains enseignants-chercheurs du CERDI sont experts en propriété intellectuelle auprès du Parlement Européen. En définitive, l'intégration du CERDI dans son environnement doit être remarquée.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'impression générale qui ressort de l'entretien est tout à fait positive. Le sentiment qui domine est la présence d'une véritable équipe, passionnée par le travail qu'elle accomplit, son attachement à l'institution à laquelle chacun des membres appartient, avec la conviction de participer à la construction d'une entité à finalité académique en perpétuel mouvement, parce qu'elle se situe au carrefour des nouvelles frontières du savoir sous toutes ses formes, des bouleversements économiques qu'entraîne l'ère du numérique et des transformations de la société qui en résultent, au centre duquel se trouve le juriste spécialisé en droit de l'immatériel. D'où la présence d'une équipe dynamique d'enseignants-chercheurs et de doctorants largement impliqués dans la vie du centre. Témoignage de ce dynamisme et de cet ancrage dans les milieux professionnels : l'organisation des colloques et d'autres séminaires nationaux et internationaux par les doctorants et les étudiants des masters ; la collecte de fonds et subventions diverses auprès des entreprises ou des sociétés savantes pour le financement de ces différentes manifestations.

La direction est assurée par deux co-directeurs accompagnés par un conseil de direction composé des deux co-directeurs, de deux autres membres de l'unité et d'un représentant des doctorants, conseil de direction au sein duquel les décisions sont prises de façon collégiale. Deux réunions plénières sont organisées par an, l'une pour présenter les projets, l'autre pour faire le point sur les réalisations. Le centre apporte son soutien à toutes les initiatives qui sont discutées dans ce cadre. Enfin, un site internet performant complète l'information et la visibilité du centre. L'organisation paraît harmonieuse et adaptée à la taille de l'unité. Il faut, d'ailleurs, souligner que six MCF et un PR ont rejoint l'unité au cours du contrat qui s'achève. Cela a permis au centre de développer une politique scientifique plus offensive en l'ouvrant à d'autres disciplines juridiques.

Enfin, l'unité dispose d'un bureau commun et d'une bibliothèque bien dotée qui est accessible au public. En revanche, elle ne dispose que de peu de personnel administratif et d'appui à la recherche, ce qui peut constituer un frein au développement d'une politique de réponse à appels d'offres alors même que l'activité du centre permettrait d'aller bien au-delà de ce qui est déjà construit.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Le Master Droit, Innovation, Communication, Culture (DI2C) est adossé au CERDI. Le master a vocation à couvrir le droit de l'immatériel envisagé dans son contenu et les branches du droit dans lequel il s'incorpore ou qu'il implique, tant en ce qui concerne la protection des fruits de l'activité intellectuelle que la valorisation des biens immatériels, leur sanction. Ce master offre un M1 pré-spécialisé puis quatre spécialités de M2 (M2 R « Droit des nouvelles propriétés » ; M2 Pro « Droit des créations numériques » ; M2 Pro « Droit de l'innovation technique » ; M2 pro « Droit du patrimoine culturel ») avec la particularité pour les étudiants de M2 Pro de pouvoir faire un semestre supplémentaire en spécialité recherche appelé « M2+ ». L'intérêt est de permettre à des étudiants de M2 Pro de poursuivre dans la voie de la recherche et d'un parcours doctoral. Le dispositif mis en place est cohérent et complet, si l'on considère l'implication de l'unité dans la formation par la recherche. Cette architecture permet une offre de formation complète qui décline toutes les spécialisations professionnelles nouvelles qui se développent à l'intérieur du droit de l'immatériel (droit des créations numériques, droit de l'innovation technique, droit du patrimoine culturel) et, donc, répond aux qualifications requises pour ces nouveaux métiers du droit ; en même temps, le Master 2 recherche, par sa vocation à appréhender la réflexion sur la globalité des biens immatériels, vient nourrir et enrichir la formation, partant, les travaux de doctrine à travers les thèses et publications diverses.

En ce qui concerne les doctorants, ces derniers sont rattachés à l'École Doctorale Sciences juridiques, économiques et de gestion (ED n° 263) de l'Université Paris-Sud. Le nombre de doctorants connaît une certaine stabilité : le laboratoire compte 32 thèses en cours se répartissant entre thèses de profil universitaire et thèses à finalité dite « professionnelle ». Toutefois, le nombre de thèses soutenues (14), la durée moyenne de préparation des thèses, le fait que la plupart d'entre elles soient publiées (une a obtenu le prix très convoité de l'Institut de Recherche de la Propriété Intellectuelle (IRPI) et a été publiée dans la collection éponyme, aux éditions Litec en 2012), révèlent, eu égard à une sélection des candidats dans leur capacité à les conduire à leur terme, un bon encadrement de ces derniers. La plupart des doctorants ont été sélectionnés pour des contrats doctoraux, d'autres bénéficient de contrats Cifre ou de financement dans le cadre des contrats de recherche obtenus par le centre. Ainsi, 25 thèses ont été financées au cours de la période ; la durée des thèses oscille entre 4 et 5 ans avec en moyenne 3 soutenances par an ; les 14 docteurs ont tous intégré le monde professionnel ou universitaire en France ou à l'étranger.

Les doctorants bénéficient d'un bon encadrement, avec la possibilité de rencontrer non seulement leur directeur de thèse, mais aussi l'ensemble des enseignants-chercheurs ou des enseignants extérieurs. Cet environnement est source de motivation dans la conduite de leurs travaux, dès lors qu'ils ont la possibilité de bénéficier des échanges formels et souvent informels entre eux et les milieux académiques et professionnels. Le nombre important de doctorants qui reçoivent un financement via les contrats doctoraux ou les conventions Cifre traduit la qualité et l'attractivité de l'unité. De plus, les doctorants et les étudiants de Master disposent d'une bibliothèque spécialisée autour de laquelle s'ordonne la vie de l'unité ; les étudiants sont responsables de la gestion de la bibliothèque, notamment pour le prêt des ouvrages, et les doctorants ont la possibilité de commander les livres nécessaires à la poursuite de leurs travaux de recherche. Le fonctionnement de la bibliothèque en fait un lieu de vie pour les étudiants en Master, un lieu où se noue un lien social entre eux et pour les doctorants en particulier la place où ils peuvent rencontrer le corps enseignant, éviter l'isolement, tout en conservant la maîtrise de leur temps consacré à la recherche.

En ce qui concerne la formation doctorale, elle est partagée entre l'ED qui offre des formations (« doctorales », ateliers d'écriture, formations d'insertion professionnelle, cours d'anglais...) et l'unité qui organise, par exemple, un Summer seminar « Copyright in motion » ouvert aux doctorants, docteurs et jeunes chercheurs (en 2012, 120 chercheurs de 23 nationalités différentes). Pendant une semaine, ces derniers vont participer à des débats, des tables-rondes et des séminaires sur les thèmes de la propriété littéraire et artistique. En-dehors de ce type d'événements, les doctorants ont un calendrier d'avancement de leurs travaux et des exercices de « pré-soutenance » sont mis en place. Une aide à la rédaction d'articles est, également, organisée. Enfin, l'unité soutient financièrement les doctorants dans leur déplacement pour des colloques ou d'autres événements scientifiques.

En définitive, l'implication du CERDI dans la formation par la recherche apparaît d'un excellent niveau.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le regard porté sur le CERDI après la visite et l'examen du dossier révèle une stratégie qui se caractérise par sa lisibilité, sa cohérence et une ambition. Les co-directeurs et différents acteurs - enseignants-chercheurs et professionnels associés au centre - ont une très bonne appréhension des enjeux du droit de l'immatériel dans le nouveau monde qui se construit aux plans national, européen et international. La structure qui a été mise en place, sa souplesse, son adaptation aux évolutions de cette branche du droit qui envahit la vie économique, son mode de



fonctionnement, offrent une lisibilité du CERDI qui correspond, semble-t-il, à un pôle d'excellence de l'université française dans le monde d'aujourd'hui et, surtout, de demain : un ancrage fort dans l'université pour sa fonction académique consacrée à la formation et à la recherche et, en même temps, l'osmose avec tous les acteurs du droit concernés par cette spécialité qu'est la propriété intellectuelle.

Le projet pour les cinq ans à venir est cohérent dans la mesure où il s'inscrit dans le prolongement de ce qui a été entrepris et où il manifeste la volonté de consolider l'ouverture internationale du centre. Le projet de développer de nouveaux axes thématiques, notamment le droit des données personnelles, est tout à fait séduisant, compte tenu du développement considérable des NTIC, des bases de données et des problèmes juridiques complexes y afférents.

On peut toutefois, être un peu plus réservé sur les thèmes relatifs au droit de la consommation et à la psychologie juridique. Il est vrai que l'activité intellectuelle sous toutes ses formes est partie intégrante de la vie des individus, de la vie en société et de l'activité économique. Se pose, toutefois, la question de la détermination du périmètre d'intervention du centre dans la relation entre les diverses branches du droit et l'activité intellectuelle - illimitée - ou délimitée par la seule appréhension des droits de propriété intellectuelle (propriété industrielle et droit d'auteur) et les droits périphériques ou dérivés, tels que les savoir-faire, les bases de données, etc.

Cette réflexion appelle une autre réflexion, à savoir l'intégration du CERDI dans le regroupement Paris-Saclay, qui fera naître certainement des besoins nouveaux de formation et de recherche que ne manquera pas de générer le potentiel d'innovation au sens large de celui-ci et, donc, les aspects juridiques induits. C'est, aussi, poser la question de l'encadrement universitaire qui repose sur une équipe de notoriété internationale certes, mais réduite, et une administration insuffisante.



4 • Déroulement de la visite

Date de la visite

Début : 28 novembre 2013, 8h30
Fin : 28 novembre 2013, 18h30

Lieu de la visite

Institution : UFR Droit Economie Gestion, Faculté Jean Monnet
Adresse : 54 Boulevard Desgrange, 92 331 Sceaux
Locaux spécifiques visités :

Bureaux et bibliothèques

Déroulement ou programme de visite

8h30 - 9h00 : réunion du comité d'experts à huis clos (prise de contact, répartition des rôles, premiers échanges)

9h00 - 9h45 : rencontre avec les tutelles et présentation de la politique recherche de l'établissement par M. Etienne AUGE (vice-président CS), M^{me} Collette VOISIN, vice-présidente CEVU, M. Antoine LATREILLE (doyen) et M^{me} Brigitte BASDEVANT (vice-doyen à la recherche)

9h45 - 10h15 : rencontre avec M^{me} Sandra CHARREIRE-PETIT, directrice de l'École Doctorale Sciences juridiques, économiques et de gestion (ED n° 263)

14h30 - 16h30 : rencontre avec M^{me} Alexandra BENSAMOUN et M. Pierre SIRINELLI (visio), directeurs de l'unité, cette rencontre pouvant être élargie à tous les membres de l'unité

16h30- 17h00 : rencontre avec les doctorants

17h00 - 18h30 : réunion à huis clos du comité d'experts.



5 • Observations générales des tutelles

Le Président de l'Université Paris-Sud

à

Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités de recherche
AERES
20, rue Vivienne
75002 Paris

Orsay, le 13 mai 2014

N/Réf. : 128/14/JB/LM/AL

Objet : Rapport d'évaluation d'unité de recherche
N° S2PUR150007884

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis le 17 avril dernier, le rapport d'évaluation de l'unité de recherche «- CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE EN DROIT DE L'IMMATERIEL » - CERDI - N° S2PUR150007884, et je vous en remercie.

L'université se réjouit de l'appréciation portée par le Comité sur cette unité et prend bonne note de ses suggestions. Elle sera attentive à ce que, au sein de la future Université Paris-Saclay, l'unité continue de rayonner dans l'important domaine du droit de l'immatériel.

Vous trouverez en annexe les éléments de réponse de Madame Alexandra BENSAMOUN, Directrice de l'unité de recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.


UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
PRESIDENCE
Bâtiment 905
91405 ORSAY cedex



Réponse à l'AERES

Cerdi, Centre d'études et de recherche en droit de l'immatériel (EA 3537)

Observations annexées au rapport

La direction du Cerdi se réjouit de l'**excellente évaluation de l'unité de recherche** et espère, conformément à la recommandation de l'AERES, que le centre, dont le rayonnement et la renommée internationale ont été ici reconnus, sera prochainement doté de **moyens supplémentaires** en **enseignants-chercheurs** et en **soutien administratif**.

S'agissant des **thématiques d'étude du Centre**, la direction souhaite mettre en exergue que la croissance du laboratoire (l'effectif a doublé en un contrat) s'est faite grâce à une diversification des compétences. Sans que le centre ne devienne généraliste – loin de là –, tous les champs de l'immatériel ont été intégrés dans les axes de recherche. En ce sens, certains des chercheurs travaillent sur les aspects « nouvelles techniques » du droit de la consommation. D'autres sur la cybercriminalité. D'autres encore sur le droit du travail appliqué au numérique. La survie du centre dépend de cette augmentation du champ des compétences, souhaitée par la direction. Par ailleurs, si la thématique de la psychologie juridique est éloignée des préoccupations premières du Cerdi, il faut noter que la discipline comprendra un champ d'analyse « nouvelles techniques » (par ex. : « Psychologie et droit en ligne » ; « Avatar, personnalité virtuelle et droit » ; « Sociabilité, droit et justice virtuels » ; « Etude psycho-juridique de l'e-réputation »).

A cela, on peut ajouter que chaque chercheur conserve son entière **liberté** et que les domaines de recherche de chacun ne sont souvent pas limités au numérique ou à la propriété intellectuelle. La direction encourage *tous* les projets des chercheurs du laboratoire, y compris lorsque ceux-ci intègrent partiellement des aspects liés aux thématiques du Cerdi. Ce soutien toujours confiant explique aussi l'existence « d'une **véritable équipe**, passionnée par le travail qu'elle accomplit », comme souligné par l'AERES.